



Parc des industries
ARTOIS-FLANDRES

DOUVRIN, le 2 octobre 2013

N.Réf. : JV/VL n° 393

V.Réf. : ROP.0751 2013 702

Lettre recommandée avec Avis de Réception.



Greffe de la juridiction
Chambre régionale des comptes de
Nord-Pas-de-Calais, Picardie
14, rue du Marché au Filé
62 012 Arras cedex

Objet : Remarques sur les observations provisoires relatives à la gestion de l'association
« Une souris verte – Parc des industries Artois-Flandres »

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre lettre du 20 mars 2013 qui m'informait que la chambre régionale des comptes a arrêté les observations provisoires qui ont fait l'objet d'un rapport sur la gestion de l'association « Une souris verte – Parc des industries Artois-Flandres ».

Conformément à l'article R. 241-12 du code des juridictions financières, vous m'avez communiqué les observations extraites de ce rapport qui concernent le SIZIAF.

Je vous prie de trouver ci-joint mes remarques aux observations qui m'ont été transmises.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,



Daniel DELCROIX



Toute correspondance
doit être adressée à
Monsieur le Président

Syndicat Mixte SIZIAF

PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS - FLANDRES

64 rue Marcel Cabiddu

62138 DOUVRIN

Tél. 03 21 08 60 86

Fax. 03 21 69 58 00

contact@siziaf.com

www.parcdesindustries.com

Siret : 256 200 742 00029 - N° TVA : FR 40 256 200 742 - APE : 751 E

Réponse écrite du SIZIAF au rapport d'observations définitives concernant
l'association « une souris verte – Parc des industries Artois-Flandres »
Enquête nationale relative à l'accueil de la petite enfance.

L'utilité d'une crèche inter-entreprise sur le Parc des industries Artois-Flandres à Douvrin – Billy-Berclau

Le Syndicat Mixte du Parc des industries Artois-Flandres se félicite de la présence d'une crèche inter-entreprise sur le site industriel de Douvrin depuis Avril 2011. Le SIZIAF, sur l'impulsion de la Déléguée Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité, a diligenté une étude en 2002 – 2003 sur la sensibilisation des chefs d'entreprises et sur l'évaluation des besoins des salariés ainsi que la faisabilité du projet.

L'étude concluait formellement à l'existence d'un véritable besoin d'accueil collectif du jeune enfant, exprimé par les salariés des entreprises implantées sur la Zone Industrielle Artois-Flandres et que l'offre actuelle sur le territoire n'y répondait pas suffisamment.

Le déficit d'équipement d'accueil a été constamment réitéré depuis lors par la Caisse d'Allocations Familiales notamment. Il convient de lutter contre l'inégalité des territoires en matière d'équipements sociaux.

Le projet de crèche est devenu un projet possible à partir de 2008, date de la modification du crédit d'impôt famille.

La Française de Mécanique s'est engagée, à partir de 2008, sur une réservation de 10 places. Le rapport précise que 12 enfants étaient accueillis en 2012 et 8 placés sur liste d'attente.

En 2009, le SIZIAF a de nouveau consulté l'ensemble des entreprises pour connaître leurs éventuels besoins.

En 2009, la prévision de répartition des 30 places de la crèche était la suivante :

- 10 places pour la FM
- 10 places collectivité (les communes de Billy-Berclau et Douvrin représentent une population de 10 000 habitants et ne sont pas dotées de structure d'accueil de ce type)
- 10 places PME

Le besoin pour les entreprises de moins de 50 salariés (soit 80 % des entreprises du Parc) est difficile à quantifier car il est, par nature, très vite évolutif. Cependant, les estimations ont été cohérentes avec la réalité soit 7 places la première année et 11 places à partir de la deuxième année.

Au regard de ces prévisions, les places FM et PME ont été utilisées puisque la FM s'est engagée de suite sur 10 places et qu'à la fin de la troisième année 13 places ont été commercialisées auprès des PME. Ainsi, 28 berceaux sur 30 ont été commercialisés moins de 2 ans après l'ouverture du service.

L'estimation des places collectivités n'a pas été réalisée. La commune de Douvrin n'a pas souhaité prendre de places et porte un projet municipal de pôle petite enfance.

La principale interrogation porte sur le faible enthousiasme des PME industrielles à offrir ce service à ses propres salariés. Il convient de prendre conscience que la conjoncture économique est fortement dégradée depuis 2008. Cette dégradation touche en premier lieu les PME industrielles et nombre d'entre elles enregistre des pertes. Elles continuent de bénéficier du crédit d'impôt famille, mais plus de la réduction d'impôts sur les sociétés. Ainsi, la contribution d'une entreprise qui ne paie plus l'IS s'élève à 6 000 €/an pour un avantage octroyé à un unique salarié. En ces temps difficiles, bon nombre d'entreprises renonce à ce service. Il est regrettable de constater que la faiblesse des marges réalisées dans l'industrie prive ses salariés de services qui sont généralisés dans les centres tertiaires.

Le « SASIE » initiateur du projet de crèche peut être remercié de son engagement à Douvrin.

Le versement d'une subvention par le SIZIAF

Le Comité Syndical, réuni en date du 14 octobre 2010, a autorisé son Président à signer une convention accordant une subvention de 30 000 Euros à la SAS « Crèches et entreprises » en vue de la construction d'une crèche dans le périmètre du Parc des industries.

La volonté politique du SIZIAF sur ce dossier a été double :

- Aider l'implantation d'un service utile à l'ensemble des salariés du Parc des industries Artois-Flandres,
- Soutenir la création d'emploi selon le règlement communautaire général d'exemption par catégorie n° 800/2008 adopté par la commission européenne le 6 août 2008 et publié au JOUE le 9 août 2008, et selon le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R 1511-4 et les articles R 1511-10 à R 1511-18 qui réglementent les aides à l'immobilier d'entreprise.

La Chambre Régionale des Comptes démontre que le loyer annuel de 44 251,00 Euros HT représente 8,5 % du prix de revient de la crèche (travaux – subventions soit 520 602 €). En conséquence, le SIZIAF acte bien le fait que la SAS « Crèche et entreprises » répercute correctement le rabais sur le loyer demandé à l'association gestionnaire de la crèche.

Par ailleurs, le SIZIAF se réjouit de la création de 7,62 emplois équivalents temps plein.

L'analyse sur le taux d'occupation

L'agrément initial de la crèche portait sur une amplitude horaire de 5h00 à 22h00.

Cette demande forte émanait de la Française de Mécanique, dont les partenaires sociaux voulaient réserver la priorité d'utilisation de ce service aux agents postés.

A l'usage, il a été constaté que les salariés organisaient leur vie familiale et professionnelle de sorte à ne pas réveiller les enfants trop tôt, ni les coucher trop tard. C'est ainsi les conjoints ou les ascendants qui amènent les enfants à partir de 7h00, ce qui paraît heureux pour le sommeil des plus petits.

La réduction de la plage d'ouverture à 12 heures par jour paraît dès lors acceptable pour les parents et souhaitable en terme d'efficacité du service.

La Chambre Régionale des Comptes met en exergue le déséquilibre financier de l'association. Plusieurs explications objectives sont à mentionner. Outre les difficultés économiques rencontrées par les entreprises industrielles, mentionnées plus haut, il faut constater que les modalités de paiement à l'heure, pour les entreprises, ne sont pas tenables. Le schéma économique ne peut être équilibré. Il est donc nécessaire de forfaitiser la participation des entreprises dont les salariés utilisent la crèche.

Enfin, il est rare qu'un nouveau service social atteigne son équilibre financier dès les deux premières années de fonctionnement. Il faut laisser le temps aux services nouveaux de s'installer dans le paysage.

En conclusion, les élus du SIZIAF soutiennent le fonctionnement de la crèche inter-entreprise sur le Parc des industries et se félicitent de son implantation sur le Parc des industries Artois-Flandres.

Le dimensionnement (30 places pour 6 000 salariés) n'est pas démesuré.

Le service est évalué comme de grande qualité par les parents utilisateurs et utile par les employeurs.

Le retour à l'équilibre financier, par une optimisation du taux d'occupation et une hausse des tarifs en cours, devrait être atteint rapidement.

Fait à DOUVRIN, le 30 septembre 2013

Le Président du SIZIAF, Daniel DELCROIX

